



Peut-on transformer ce lieu en un club prive

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 10 décembre 2007

Nous possédons un bar en sarl et sommes salariés de cette affaire. Peut-on transformer ce lieu en un club prive etant donné que nous n'aurons plus d'employé en 2008 ?

Réponse :

La transformation en club privé d'un établissement commercial dans le but d'échapper à la loi Évin est une supercherie qui n'a aucune possibilité d'être effective sans contrevenir à la loi.

Si vous souhaitez connaître le détail de notre argumentation, consultez le document produit par l'Alliance